

Les étapes du dépôt de la **demande** :

- 1- Remplir le formulaire Cerfa N° 14069\*02
- 2- Réunir les pièces demandées (liste plus bas)
- 3- Photocopier ces pièces **(ne pas les agraffer)**
- 4- Déposer le dossier à la Mairie  
Place Jean Jaurès  
Tél : 01.45.15.55.55

Les conditions pour le dépôt d'un dossier :

- Etre en situation régulière
- Etre majeur
- Il n'est pas nécessaire d'avoir des revenus pour déposer un dossier

Les étapes du **renouvellement** du dossier :

- 1- A chaque date anniversaire et dès réception du courrier de la DRIHL, remplir le dossier CERFA joint au courrier
- 2- Réunir les pièces justifiant votre situation (liste plus bas)
- 3- Déposer ou transmettre par courrier/courriel votre dossier et les pièces justificatives à la Mairie

[contact@ville-kremlin-bicetre.fr](mailto:contact@ville-kremlin-bicetre.fr)

En dehors du renouvellement, vous pouvez nous signaler tout changement de situation en cours d'année.

---

### Liste des pièces à transmettre en fonction de votre situation

---

*Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2013*

Identité ou régularité du séjour :

- Pièce d'identité pour chacune des personnes majeures

Situation familiale :

- Divorce ou séparation : extrait du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- Mariage : Livret de famille ou acte de mariage
- Livret de famille ou actes de naissances pour les enfants
- Certificat de grossesse
- Certificat de scolarité pour les plus de 16 ans

Situation liée au logement (moins d'un mois) :

- locataires : bail + 3 dernières quittances + attestation de loyer à jour (sauf si l'état du solde antérieur figure sur la quittance)
- Hébergés : attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile
- Propriétaires : acte de propriété + plan de financement

Ressources :

- Avis d'imposition / Revenu fiscal de l'année N-2 (2015 sur les revenus 2013) et N-1 (2016 sur les revenus 2015). (attention il s'agit de la page où figurent vos revenus et non le montant de l'impôt réglé au trésor public) **faire toutes les pages en photocopie.**
- Les 3 derniers justificatifs de ressource :
  - o Bulletin de salaire + contrat de travail / avis de retraite, pension
  - o Avis de paiement assedic/RSA
  - o Attestation CAF
  - o Autre : avis d'attribution de bourse (étudiants), bilan + Kbis...

Autres situations :

Carte d'invalidité + toutes pièces caractérisant le handicap afin de proposer un logement adapté à votre handicap